

FEUILLE DE ROUTE
ENTRE LA FRANCE ET L'ISLANDE
POUR UNE COOPERATION BILATÉRALE RENFORCÉE

La France et l'Islande sont unies par une amitié profonde et des liens historiques étroits. Elles partagent une identité européenne et des valeurs communes qui reposent sur la démocratie, l'état de droit ainsi que le respect des droits de l'homme et de l'égalité entre les femmes et les hommes. Les deux pays sont des alliés de confiance qui coopèrent notamment dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies, de l'Espace économique européen (EEE), de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) et de la Communauté politique européenne.

Dans un contexte marqué par des défis mondiaux et des menaces régionales, en particulier la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine, l'importance stratégique renouvelée de la région de l'Atlantique Nord, l'intérêt géopolitique accru pour la région arctique, des menaces hybrides croissantes, notamment le recours à la désinformation, et les déséquilibres économiques mondiaux, la France et l'Islande sont résolues à renforcer leur coopération. Les deux pays réaffirment leur attachement indéfectible à la Charte des Nations Unies et au droit international. La France et l'Islande sont déterminées à travailler ensemble pour préserver la paix, la prospérité et la sécurité, tout en défendant leurs valeurs communes. Elles souhaitent contribuer à une Europe souveraine, sûre, verte, innovante, compétitive et résiliente.

Face à la crise actuelle résultant des changements climatiques, de la perte de biodiversité et de la pollution, la France et l'Islande, en tant que nations maritimes, se montrent soucieuses vis-à-vis de l'environnement, engagées en faveur du développement durable et désireuses de contribuer à la connaissance et à la protection de l'écosystème unique des régions de l'Atlantique Nord et de l'Arctique dans leur ensemble. Elles sont mobilisées pour soutenir la mise en œuvre des grands accords internationaux sur l'environnement et sur les océans.

Au moyen de la présente Feuille de route, la France et l'Islande entendent renforcer leur coopération, en complément des accords existants et futurs.

I. DES CONSULTATIONS POLITIQUES REPOSANT SUR DES LIENS ÉTROITS ENTRE PARTENAIRES EUROPÉENS

La France et l'Islande renforceront leur dialogue officiel à tous les niveaux. Elles s'efforceront d'organiser des consultations politiques au niveau ministériel, au moins tous les dix-huit mois.

Des consultations bilatérales au niveau des directeurs des Affaires européennes et des directeurs des Affaires politiques des ministères des Affaires étrangères seront organisées avec la même périodicité. Ces consultations permettront d'assurer le suivi de la présente feuille de route et de définir les leviers pouvant faciliter les liens entre la France et l'Islande, d'une part, et l'Union européenne (UE), d'autre part.

La France et l'Islande encourageront par ailleurs des échanges fréquents entre les ministres ou hauts-fonctionnaires pertinents sur les besoins et les progrès de la coopération sectorielle.

La France, membre de l'UE, et l'Islande, membre de l'EEE et de l'Association européenne de libre-échange, sont toutes deux membres de l'EEE, tirent une certaine prospérité du marché unique et participent ensemble à plusieurs programmes de l'UE. Les deux pays sont membres de l'espace Schengen et ont en commun une identité européenne. La France et l'Islande affirment leur intention d'approfondir les liens entre l'Islande et l'Union européenne, notamment dans le cadre de l'accord sur l'Espace économique européen, en coopérant en tant que de besoin sur les questions ayant trait au programme de l'UE, entre autres sur la neutralité climatique, la compétitivité, l'autonomie européenne et le développement des technologies de pointe.

II. RÉSILIENCE, SÉCURITÉ ET DÉFENSE AU SERVICE DE LA SOUVERAINETÉ

Membres fondateurs de l'OTAN, la France et l'Islande rappellent leurs intérêts communs dans le domaine de la sécurité et de la défense, notamment en ce qui concerne les régions de l'Atlantique Nord et de l'Arctique, la sécurité de l'Europe, la sécurité économique ainsi que leur souveraineté. Elles soutiennent le renforcement du pilier européen d'une OTAN plus forte et travailleront ensemble à consolider la posture de l'OTAN dans l'Arctique.

La France et l'Islande se réjouissent des possibilités de travailler conjointement au renforcement de leur coopération en matière de défense et de contribuer au rééquilibrage des charges au sein de l'Alliance, et elles entendent continuer à étudier ces possibilités, notamment celles offertes par la lettre d'intention entre la France et l'Islande relative à la coopération bilatérale en matière de défense, le partenariat en matière de sécurité et de défense entre l'UE et l'Islande ainsi que dans le cadre des futurs programmes de financement européens fondés sur l'accord sur l'Espace économique européen.

Les deux pays souhaitent renforcer la résilience de leur population face aux menaces géopolitiques et aux risques naturels. Ils y parviendront par des échanges entre leurs systèmes de protection civile, ainsi que par un meilleur échange des connaissances s'agissant de l'état de préparation civile face aux agressions extérieures. La France s'appuiera sur le savoir-faire unique acquis par l'Islande en matière de gestion des risques naturels.

La France et l'Islande, reconnaissant les avantages que présente une coopération bilatérale approfondie dans le domaine de la défense, et tenant compte de la politique de défense et de sécurité de l'Islande, adoptée en février 2026, ainsi que de la Revue nationale stratégique 2025 et de la Stratégie de défense pour l'Arctique de la France, adoptée en juillet 2025, elles s'efforceront de progresser conformément à la lettre d'intention relative à la coopération bilatérale en matière de défense entre les deux pays, signée le 11 juin 2025. L'Islande, en tant que pays hôte, continuera à fournir un appui aux forces armées françaises présentes sur la base aérienne de Keflavík ainsi que d'autres installations, comme convenu. La coopération entre les forces armées françaises et le ministère des Affaires étrangères de l'Islande pourra être renforcée grâce à des exercices militaires plus fréquents, à une coopération opérationnelle approfondie et à l'échange d'informations et de renseignements sur les menaces dans les régions de l'Atlantique Nord et de l'Arctique.

Engagées toutes deux au sein de la Coalition des volontaires, la France et l'Islande condamnent la guerre d'agression illégale de la Russie contre l'Ukraine et continueront à aider l'Ukraine grâce à des formations, à un soutien financier et technique et à tout autre appui relatif à la défense, afin de garantir une paix globale, juste et durable. Elles continueront à participer aux programmes visant à aider l'industrie de défense ukrainienne à soutenir dans la durée l'effort de défense de l'Ukraine contre la guerre d'agression de la Russie. Elles poursuivront par ailleurs leur coopération sur les mesures de lutte contre la flotte fantôme, dans le prolongement de leur attachement indéfectible à la Convention

des Nations Unies sur le droit de la mer, notamment au moyen d'échanges dans le cadre du format de coopération « Nordic-Baltic 8 ++ » (NB8++).

La France et l'Islande partagent une vision commune de l'importance stratégique des régions de l'Atlantique Nord et de l'Arctique pour une sécurité euro-atlantique élargie. Les changements climatiques vont accroître les perspectives d'exploitation des ressources ainsi que l'emprunt des routes maritimes, tout en accentuant les fragilités en matière d'écologie et de sécurité. La France et l'Islande continueront à étudier les possibilités de renforcement de leur coopération sur les questions de sécurité dans les régions d'intérêt commun, notamment en Europe, dans les régions de l'Atlantique Nord et de l'Arctique, conformément au droit international et à leurs valeurs communes.

La France et l'Islande continueront à promouvoir un cyberspace ouvert, libre, stable et sûr à l'échelle mondiale ainsi qu'un comportement responsable dans le cyberspace. Elles travailleront ensemble pour lutter contre les menaces hybrides, les ingérences étrangères et les manipulations de l'information, et partageront leurs bonnes pratiques en la matière.

III. BIODIVERSITE, CLIMAT ET DÉCARBONATION AU SERVICE DE LA PRÉSERVATION DE L'ÉCOSYSTÈME DE L'ARCTIQUE

Attachées à une approche protectrice de l'écosystème de l'Arctique, la France, pays observateur du Conseil de l'Arctique, et l'Islande, État arctique et membre fondateur du Conseil de l'Arctique, renforceront leur dialogue sur les enjeux liés à l'Arctique et travailleront à la mise en œuvre des objectifs de développement durable à l'horizon 2030.

La France et l'Islande œuvreront à la protection et à la gestion durable des océans. Elles mettront en œuvre les engagements pris lors de la troisième Conférence des Nations Unies visant à appuyer la réalisation de l'objectif de développement durable n° 14 : conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable, qui s'est tenue à Nice en juin 2025. Elles poursuivront les échanges sur l'internationalisation du Centre international Mercator pour les océans, qui constitue un service d'information numérique global sur les océans.

La France et l'Islande souhaitent mettre un terme à la perte de biodiversité et inverser la tendance d'ici à 2030, mettre en œuvre le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal et assurer la protection de 30 % des zones terrestres et marines d'ici à 2030. Elles encourageront les États à ratifier l'Accord se rapportant à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et portant sur la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale (dit « Accord BBNJ ») ainsi qu'à contribuer à sa mise en œuvre ambitieuse. Elles collaboreront en matière de lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée.

Conscientes des dangers que fait peser l'accélération réchauffement climatique sur les régions polaires et de l'importance de l'adaptation et de la résilience face aux changements climatiques, la France et l'Islande poursuivront leurs efforts en faveur de la mise en œuvre de l'Accord de Paris sur le climat et des engagements pris lors du premier bilan mondial issu de la COP28, en particulier pour veiller à la préservation de la cryosphère. Elles œuvreront à la décarbonation du transport maritime dans le cadre des négociations menées au sein de l'Organisation maritime internationale.

La France et l'Islande poursuivront des objectifs ambitieux en vue d'atteindre la neutralité climatique. Elles s'inspireront de leur savoir-faire respectif en matière d'énergie géothermique, d'énergie éolienne ainsi que de captage, d'utilisation et de stockage du dioxyde de carbone, en mettant l'accent

sur les émissions difficiles à réduire. En outre, la France et l'Islande étudieront la faisabilité du stockage du dioxyde de carbone grâce à la minéralisation dans les basaltes.

La France et l'Islande soulignent la nécessité de conclure les négociations relatives à l'adoption d'un traité international juridiquement contraignant portant sur l'ensemble du cycle de vie des plastiques, de l'étape de la conception et de la production à l'étape de l'élimination et de la gestion des déchets, afin de mettre un terme à la pollution plastique.

Conscientes de la nécessité de mieux connaître les pôles et les océans pour les protéger, la France et l'Islande chercheront à encourager la recherche scientifique polaire et océanique.

La France et l'Islande souhaitent favoriser les investissements publics et privés dans la transition vers une économie plus résiliente, circulaire et décarbonée.

IV. L'INNOVATION, L'ENSEIGNEMENT ET LES SCIENCES AU SERVICE DES LIENS ÉCONOMIQUES ET CULTURELS

La France et l'Islande reconnaissent l'importance croissante que revêtent les technologies d'innovation et de rupture, notamment les technologies quantiques et l'intelligence artificielle (IA), et sont déterminées à approfondir leur coopération dans ces domaines, tout en prenant en compte les retombées environnementales des systèmes d'IA.

La France et l'Islande reconnaissant qu'il est important sur le plan stratégique d'approfondir la coopération bilatérale en matière d'échanges et d'investissements. Elles saluent les investissements français en Islande dans les domaines des télécommunications, de l'énergie, des centres de données et de l'IA, ainsi que les investissements islandais en France dans les domaines de la pêche, du biomédical et de l'énergie, et elles réitèrent leur soutien à ces investissements croisés.

La France demeure un marché clé pour les exportations islandaises, notamment les fruits de mer et les produits culturels, et l'Islande offre des possibilités aux entreprises françaises dans les domaines des énergies renouvelables, des infrastructures, des technologies numériques, de l'IA et de la transition écologique. Les deux pays encourageront une coopération plus étroite entre les entreprises, les investisseurs, les instituts de recherche et les associations industrielles, ils soutiendront l'accès au marché et les possibilités d'investissement et ils promouvront un dialogue visant à nourrir un environnement propice au commerce et aux investissements à long terme. Ils chercheront à renforcer les partenariats dans les secteurs stratégiques, notamment l'énergie propre, les transports durables, les biotechnologies, les infrastructures de données, l'IA et les technologies industrielles avancées, en appui à une économie européenne plus résiliente, plus innovante et plus compétitive.

La France et l'Islande renforceront la collaboration entre leurs établissements d'enseignement supérieur et leurs instituts de recherche, en particulier dans les domaines suivants : recherche polaire, sciences de l'espace, climatologie, cryosphère, économie verte, économie bleue, sciences naturelles, ingénierie et sciences humaines et sociales. Elles œuvreront à la pleine mise en œuvre des mécanismes européens de reconnaissance des diplômes.

La France et l'Islande promouvront la participation au programme-cadre pour la recherche et l'innovation « Horizon Europe » de l'UE dans le but d'accroître le nombre de projets scientifiques conjoints proposés, ainsi que la mobilité des étudiants, des chercheurs et du personnel universitaire,

notamment dans le cadre du programme Erasmus+, des alliances d'universités européennes et du partenariat européen pour un patrimoine culturel résilient. Elles faciliteront le développement du Programme Jules Verne (Partenariat Hubert Curien franco-islandais) cogéré par l'ambassade de France en Islande et le Centre islandais pour la recherche (Rannís) et du programme de bourses « France Excellence » de l'ambassade de France en Islande.

La France et l'Islande aspirent à faciliter un vaste accès à la culture et au patrimoine. Elles continueront de soutenir le développement de l'Alliance française de Reykjavík. Sur le modèle des programmes de résidences croisées mis en place par l'ambassade de France en Islande, la France et l'Islande travailleront à renforcer la mobilité et la coopération entre les artistes, les professionnels et les institutions françaises et islandaises de la culture et du patrimoine. Dans le secteur du cinéma, la France et l'Islande œuvreront à la révision de l'accord relatif à la coproduction cinématographique, signé le 29 août 1990, et souhaitent développer le prix du court-métrage Sólveig Anspach. Réaffirmant leur attachement au multilinguisme, elles faciliteront la diffusion, la promotion et la traduction des œuvres littéraires françaises en islandais et des œuvres littéraires islandaises en français.

Attachées à l'apprentissage des langues étrangères tout au long du cursus éducatif, la France et l'Islande soutiendront l'enseignement de la langue du pays partenaire dans leurs systèmes éducatifs respectifs.

V. UN ATTACHEMENT INDÉFECTIBLE AUX DROITS DE L'HOMME ET À LA DÉMOCRATIE

Guidées par les principes consacrés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme, la France et l'Islande réaffirment que tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. Elles sont toutes les deux déterminées à promouvoir et à protéger l'ensemble des droits de l'homme et des libertés fondamentales et à renforcer la coopération internationale visant à défendre le caractère universel, indivisible, interconnecté et interdépendant des droits de l'homme. En tant que membre du Conseil de l'Europe, la France et l'Islande ont réaffirmé lors du Sommet des chefs d'État et de gouvernement du Conseil de l'Europe qui s'est tenu à Reykjavík en 2023 que la démocratie, les droits de l'homme et l'état de droit sont des éléments essentiels de la paix, de la stabilité et de la prospérité de l'Europe. La France et l'Islande réaffirment leur détermination à faire progresser l'égalité et la non-discrimination, notamment en déployant des efforts visant à prévenir les discriminations fondées sur le sexe, l'orientation sexuelle, l'identité de genre, l'expression de genre et les caractéristiques sexuelles ainsi qu'à prévenir toutes les formes de violences sexuelles et sexistes.

La France et l'Islande reconnaissent que la liberté d'expression, la liberté de la presse et des médias et l'accès de tous à une information fiable sont les bases de la démocratie et indissociables des droits de l'homme. Les deux pays considèrent que l'érosion délibérée de ces libertés par la désinformation et la suppression des médias indépendants, les attaques perpétrées envers des journalistes et des organes de presse ainsi que les discours néfastes qui sapent l'égalité constituent des menaces pour les sociétés démocratiques et le plein exercice des droits de l'homme.

La France et l'Islande étudieront les possibilités de renforcement de la coopération bilatérale et multilatérale pour faire progresser et protéger les droits de l'homme, les libertés fondamentales et les principes démocratiques.

Signé à Reykjavík, le 20 juillet 2026, en deux copies, en langues française et islandaise.

Pour le Gouvernement de la République
française



Pour le Gouvernement de l'Islande

